

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires

des Dr Bouheddi et Mounier,

Clinique Vétérinaire de l'Yzeron, 52ter avenue E Millaud – 69290 Craponne

Les présentes conditions peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie », conformément à l'arrêté du 13 mars 2015, relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte
du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 19h
le samedi de 8h30 à 15h sans interruption

Les consultations ont lieu sur rendez-vous uniquement.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr BOUHEDDI Amine, associé, diplômé,
Dr MOUNIER Karine, associé, diplômée,
Dr SIMI Marie, salariée diplômée
Melle Liodenot Marie, ASV niveau 5
Melle Immordino Pauline, AVQ en apprentissage ASV
Melle Calender Daphné, ASV niveau 3

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Consultations d'ostéopathie assurées par le Dr Dr Clément, intervenant expérience
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique

- Analyses sanguines : effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Vetscan VS 2, Scil Vet abc Plus +
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :
 - Anesthésie flash : Propofol, médétomidine réversée
 - Tranquillisation poussée : médétomidine, kétamine
 - Anesthésie fixe molécule : médétomidine, kétamine
 - Prémédication : médétomidine // induction propofol // relais gaz isoflurane
 - Prémédication : morphine, valium // induction propofol // relais gaz isoflurane
 - Surveillance de l'anesthésie ECG – capnographie et oxymétrie.
- Imagerie médicale :
 - Radiographies : générateur Trophy, développement numérique
 - Echographie
 - Vidéoendoscope
- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Lors de leur hospitalisation, les animaux sont sous la surveillance de notre équipe qui effectue des rondes très régulières et apporte les soins nécessaires à leur santé et à leur bien-être.

En dehors des heures d'ouvertures, si l'état de l'animal est stable, une ronde est effectuée plusieurs fois dans la nuit et jours de fermeture.

Si l'état de l'animal ne le permet pas, ce dernier est référé à la structure avec laquelle une convention de soins a été signée (ADOMVET).

6) Permanence et continuité des soins

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec la société ADOMVET, qui se déplace à domicile et renvoie si nécessaire sur sa plateforme chirurgicale et hospitalière.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes : • Chiens • Chats • Furets • Rongeurs • Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

Clinique vétérinaire des 4 Vents- 434 rue J Moulin- 69210 L'Arbresle Tel : 04 74 26 90 00

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante, ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soin (voir chapitre « contrat de soin »)

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques, et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le document présent, donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins.

Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons si la législation le permet, et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la société INCINERIS (255 rue Charles De Gaulle – 01500 Château Gaillard), l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition express qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Les animaux errants sont accueillis à la clinique dans l'unique attente de vérifier leur identification, de joindre un éventuel propriétaire, ou de renvoyer l'animal dans un refuge (SPA). En aucun cas cet animal ne sera hospitalisé.

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante

<http://www.vet-lyzeron.com>

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, et des médicaments et autres produits délivrés.

Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, chaque dépassement de devis initial devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut-être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un paiement en 3 fois est possible à la condition du dépôt de garantie de 3 chèques à encaisser à dates établies à l'avance, en accord entre client et propriétaire.

En cas de non-paiement, le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur.

Un acompte pourra être demandé notamment en cas d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.

Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV (110 avenue B Buyer, 69009 Lyon, 0472571665)

16) RCP

Compagnie AXA – 29 avenue E Millaud – 69290 Craponne

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Bouheddi et Mounier.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.